

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI AFIN DE RECONNAÎTRE LES DROITS DE CHASSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné qu'au printemps de 1978, des autochtones de Le Pas au Manitoba ont été accusés, poursuivis et plus tard condamnés pour avoir chassé le canard en mai de cette année-là; comme ces condamnations sont attribuables au fait que des gouvernements précédents avaient abrogé les dispositions prises en vertu du traité conclu avec les autochtones après l'adoption de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs; comme le gouvernement libéral avait promis en 1978 et en 1979 de modifier la loi afin de reconnaître les droits de chasse des autochtones et comme un protocole autorisant ces modifications a été signé l'an dernier avec le gouvernement des États-Unis, je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Que la Chambre charge le ministre de l'Environnement d'effectuer immédiatement les modifications nécessaires à la loi pour s'assurer qu'aucun autochtone ne sera désormais traîné devant les tribunaux parce qu'il exerce des droits traditionnels conférés en vertu du traité.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'USINE D'ELDORADO NUCLÉAIRE DANS LE CANTON DE HOPE—
ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SA
DÉCISION

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pour justifier le fait qu'on n'installe pas l'usine d'Eldorado dans le canton de Hope, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a cité vendredi, dans sa déclaration à la presse, des coûts estimatifs présentant des inexactitudes grossières. Il s'est sans doute servi des mêmes chiffres pour justifier ce changement devant le cabinet.

Puisqu'il est désormais évident que les coûts supplémentaires initiaux se monteront à plus de 50 millions de dollars et non pas à 2 millions de dollars, comme l'a déclaré le ministre dans sa conférence de presse, le gouvernement envisage-t-il de remettre ce transfert en cause?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il n'est nullement question de remettre ce transfert en cause. Le ministre vient, par ailleurs, de me faire savoir qu'il n'avait pas cité de coûts estimatifs au cours de sa conférence de presse. Si le député a été mal renseigné, peut-être devrait-il demander au ministre de lui dire ce qu'il en est exactement.

Questions orales

M. Lawrence: Madame le Président, si le premier ministre affirme qu'il n'y a aucune chance pour que le gouvernement change d'avis...

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Lawrence: J'interprète donc mal les propos du premier ministre. Peut-être pourrait-il donner des éclaircissements. Je lui ai fait part de mon intention de poser une question supplémentaire.

Puisqu'il faudra que le gouvernement paie des dommages et intérêts s'il n'exécute pas le contrat concernant la viabilisation du terrain de l'usine du canton de Hope et que ces travaux permettraient de fournir du travail aux ouvriers de la construction au cours des prochains mois, le gouvernement pourrait-il viabiliser le terrain où l'usine devait être construite puis le céder à la municipalité, moyennant une somme symbolique, espérons-le, afin que cette dernière puisse inciter d'autres industriels à venir s'y installer? Comme je viens de le dire, j'ai déposé un préavis de cette question au bureau du premier ministre.

M. Trudeau: Oui, madame le Président, on m'a dit qu'il s'agissait d'une des solutions envisagées. Je crois que le député a raison de chercher une solution à ce problème pour sa circonscription mais s'il désire obtenir de plus amples renseignements, je le prierai de poser ses questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est mieux informé que moi des détails de cette affaire.

M. Lawrence: J'ai une dernière question supplémentaire à poser, madame le Président. Je suis sûr que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entendu la dernière demande que j'ai adressée au gouvernement concernant l'entretien du site et sa remise à la municipalité. Le ministre pourrait-il dans ce cas considérer la question comme lui étant adressée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président, l'Eldorado étudie actuellement cette question et les autorités locales discutent actuellement des mesures à prendre le cas échéant.

LE CHOIX DE BLIND RIVER (ONT.) COMME SITE D'UNE
RAFFINERIE D'URANIUM

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque le gouvernement a choisi Blind River comme site d'une nouvelle raffinerie d'uranium partiellement en fonction du problème que pose le stockage des déchets cela veut-il dire que la population de cette localité a accepté qu'elle devienne le lieu de stockage des déchets nucléaires au Canada?

● (1420)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en réponse à la question précédente, je précise que le communiqué remis aux journalistes à la conférence de presse ne mentionnait pas de coûts précis.

J'ai cité certains chiffres durant cette conférence de presse, en réponse à des questions. J'ai dit que le projet coûterait 133 millions de dollars s'il était retardé d'un an, plus 13 millions supplémentaires si les coûts de construction augmentaient de 10 p. 100. C'est la question que l'on m'avait posée. Je n'ai pas donné de chiffres plus précis quant aux suppléments de coûts.